

***Comité d'experts sur la dimension droits de l'homme des traitements automatisés de données et différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)***



**MSI-AUT(2019)08  
30 septembre 2019**

**4<sup>e</sup> réunion, 23-24 septembre 2019, Strasbourg**

## **RAPPORT DE RÉUNION**

1. Le Président du MSI-AUT, Luukas Ilves, ouvre la réunion. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information – lutte contre la criminalité, souhaite la bienvenue aux membres et aux participants et les remercie pour l'engagement constant dont ils ont fait preuve et pour leur contribution remarquable à la réalisation des quatre livrables du comité d'experts. Après la publication de deux études, dont le Comité des Ministres a dûment pris note en septembre 2019, seul le projet de recommandation sur les conséquences des systèmes algorithmiques pour les droits de l'homme doit encore être établi dans sa version définitive. Cet instrument important, une fois adopté par le Comité des Ministres, s'inscrira dans le cadre plus large des activités du Conseil de l'Europe menées pour veiller à ce que la conception, le développement et la mise en application des systèmes d'IA soient conformes aux normes de l'Organisation. Cette question revêt toujours une importance absolument prioritaire pour les États membres comme pour le Secrétariat, sous l'autorité de sa nouvelle Secrétaire Générale. Dans ce contexte, M. Kleijssen fait le point sur la création en cours du Comité intergouvernemental ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI), qui a été chargé d'examiner la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique applicable au développement des systèmes d'IA.

2. L'ordre du jour (annexe I) est adopté sans modification. D'après la liste des participants (annexe II), on compte 12 femmes (40 %) et 18 hommes (60 %) sur les 30 membres et participants.

### **Conclusions et décisions**

3. Le MSI-AUT accueille avec satisfaction les informations présentées au sujet du processus de consultation publique concernant le projet de recommandation sur les conséquences des systèmes algorithmiques pour les droits de l'homme et exprime ses remerciements pour la cinquantaine de séries de commentaires substantiels et pertinents transmis par diverses parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, notamment la compilation de commentaires formulés par la DG CNECT et la DG JUST de la Commission européenne ainsi que la compilation des observations du Secrétariat, des membres et de la présidente du Comité consultatif de la Convention 108. Le MSI-AUT prend note des informations et du raisonnement présentés par les deux co-rapporteurs et le Secrétariat concernant l'intégration de commentaires partiellement contradictoires, dans l'objectif de soumettre un texte bien équilibré. Le comité parcourt ensuite l'ensemble du texte ligne par ligne, en examinant et en

reformulant des passages si nécessaire et en incorporant les commentaires supplémentaires fournis par les membres et les participants du MSI-AUT.

4. Les membres du MSI-AUT adoptent par consensus le projet de recommandation dans sa version finale établie le 24 septembre, en se réservant la possibilité de transmettre des objections écrites sur les paragraphes qui ont donné lieu à des débats particulièrement intenses avant la fin de la semaine, c'est-à-dire le 29 septembre. Aucune objection n'a été soumise. De nombreux membres du Comité ont estimé qu'il serait de la plus haute importance d'examiner régulièrement la mise en œuvre de la recommandation et d'en rendre compte, compte tenu de l'évolution rapide de son champ d'application.

### **Questions diverses**

5. La quatrième réunion du MSI-AUT étant sa dernière, les membres expriment leur satisfaction quant aux progrès réalisés au cours des deux années de son mandat, soulignant l'importance des discussions interdisciplinaires tenues sur l'IA dans le cadre de rencontres face à face. Ils réaffirment en outre la nécessité de rester constamment vigilants et attentifs en ce qui concerne les répercussions de l'évolution rapide des technologies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Le développement de l'IA s'accompagne de risques et de menaces d'une importance croissante, en particulier lorsque les systèmes deviennent étroitement liés et interdépendants, et les cadres de gouvernance doivent être adaptés en permanence pour être efficaces. Les experts expriment leur souhait de poursuivre leur coopération avec le Conseil de l'Europe, notamment dans le cadre du CAHAI.

6. Comme il est d'usage, le Secrétariat rédigera un projet de rapport de réunion, qui sera soumis à l'examen du Président et du Vice-président. Il enverra ensuite ce projet aux membres du MSI-AUT, auxquels il laissera un délai de cinq jours ouvrables complets pour soumettre leurs commentaires. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré comme définitif et transmis au CDMSI pour information. Les projets de documents et les rapports de réunion du MSI-AUT témoigneront de l'avancement des travaux du comité. Il est donc jugé inutile d'établir des rapports de réunion abrégés.

## **ANNEXE I**

### **ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIÈME RÉUNION**

1. Ouverture de la réunion
2. Remarques de bienvenue par Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la Société de l'Information - lutte contre la criminalité, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Informations du Secrétariat
5. Information et compte rendu du processus de consultation publique
6. Discussion et finalisation of the projet de recommandation révisé sur les impacts de des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme
7. Autres questions

## **ANNEXE II**

### **Liste des participants**

#### **MEMBRES DU COMITÉ**

**Abraham BERNSTEIN**

Professeur d'informatique. Chef du Groupe des systèmes d'information dynamiques et distribués - Université de Zurich

**Jorge CANCIO**

Spécialiste en relations internationales, Office fédéral de la communication (OFCOM) – Suisse

Luciano FLORIDI

Professeur de philosophie et d'éthique de l'information - Université d'Oxford. Directeur du Laboratoire d'éthique numérique (Oxford Internet Institute) - **Excusé**

**Seda GÜRSES**

Professeure assistante - Université technique de Delft

**Gabrielle GUILLEMIN**

Juriste principal - ARTICLE 19

Natali HELBERGER

Professeure de droit de l'information, Université d'Amsterdam - Pays-Bas - **Excusée**

**Luukas ILVES**

Président du MSI-AUT, Directeur adjoint et maître de recherche - Conseil de Lisbonne – Estonie

Tanja KERŠEVAN SMOKVINA

Rapporteur sur l'égalité de genre du MSI-AUT, Secrétaire d'État, ministère de la Culture – Slovénie - **Excusée**

**Joe McNAMEE**

Consultant indépendant, Co-Rapporteur pour le projet de recommandation sur les systèmes algorithmiques – Irlande

Evgenios NASTOS

Chef de l'Unité de l'information, Ministère de la politique numérique, des télécommunications et des médias – Grèce - **Excusé**

**Pierluigi PERRI**

Co-Rapporteur pour le projet de recommandation sur les systèmes algorithmiques - Professeur de droit de l'informatique à l'Université de Milan – Italie

**Wolfgang SCHULZ**

Vice-président du MSI-AUT, Professeur de droit - Université de Hambourg, Directeur de l'Institut Hans-Bredow pour la recherche sur les médias

**Karen YEUNG**

Rapporteuse pour l'étude sur l'intelligence artificielle - Professeure agrégée interdisciplinaire en droit, éthique et informatique, Faculté de droit de Birmingham et Ecole de science informatique

**ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

**Tatiana PLEȘCA**

Cheffe, Division générale de la surveillance et de la conformité au Centre national de protection des données personnelles

TURQUIE

**İbrahim ESER**

Expert, Officiel, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK), Ankara

**Zübeyr ŞENGÜL**

Expert, Officiel, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK), Ankara

**Arif FIRTINA**

Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK) Ankara

**Taha YÜCEL**

Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK) Ankara

**ÉTATS NON MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

MAROC

**El Mahdi AROUSSI IDRISSE**

Directeur des études juridiques, Haute autorité de la communication audiovisuelle

**Abdennaceur BNOUHACHEM**

Chargé de mission auprès de la présidente de la Haute autorité de la communication audiovisuelle, en charge notamment des questions de Droits de l'Homme

**Chanaz EL AKRICHI**

Cheffe de Division de la Coopération, Ministère de la Culture et de la Communication, Département de la Communication

**Khatouri MERIEM**

Directrice des Etudes et du Développement des Médias, Ministère de la culture et de la communication, Département de la Communication

**AUTRES PARTICIPANTS**

**Ariane ADAM**

Conseillère juridique, Équipe liberté et justice, Programme droit et politique, Secrétariat international d'Amnesty International, Royaume-Uni

**Francesca FANUCCI**

Conseiller juridique, Centre européen pour le droit non lucratif (ECNL)

**Lorelien HOET**

Directeur des affaires gouvernementales de l'UE, Microsoft

**Louisa KLINGVALL**

Responsable des politiques, Commission européenne - Direction générale de la justice et des consommateurs Unité C.2 Politique des droits fondamentaux, Belgique

**Alessandro MANTELERO**

Professeur agrégé titularisé à l'Institut polytechnique de Turin, Protection des données, Italie

**Giacomo MAZZONE**

Responsable des relations institutionnelles, Union Européenne de Radio-Télévision (UER)

**Lennig PEDRON**

ICON, co-fondateur et président, Suisse

**Michael PHILIPS**

Conseiller général adjoint, Microsoft

**David REICHEL**

Chargé de recherche, Unité Recherche et données, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

**Daniel SCHÖNBERGER**

Responsable Juridique Suisse & Autriche, Google Suisse

**Didier SCHRETTTER**

Représentant de l'Association européenne pour l'éducation aux media audiovisuels (AEEMA), Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe

**Anne-Sarah SKREBERS**

Avocate principale, Service juridique et politique (UER)

## **SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

### DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

#### **Jan KLEIJSSSEN**

Directeur de la société de l'information - lutte contre la criminalité

Twitter: @JKleijssen @CoE\_HRightsRLaw

#### **Patrick PENNINGCKX**

Chef du Service de la société de l'information

#### **Artemiza-Tatiana CHISCA**

Cheffe de la Division médias et internet, Service de la société de l'information

#### **Charlotte ALTENHÖNER-DION**

Secrétaire du MSI-AUT, Cheffe de l'Unité gouvernance de l'internet, Division médias et internet, Service de la Société de l'information

#### **Elena DODONOVA**

Administratrice, Division médias et internet, Service de la Société de l'information

#### **Dominique WULFRAN**

Assistante, Division médias et internet, Service de la société de l'information

### OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

#### **Maja CAPPELLO**

Responsable du Département Informations juridiques, Observatoire européen de l'audiovisuel

#### **Francisco CABRERA**

Analystes juridiques, Département Informations juridiques, Observatoire européen de l'audiovisuel

#### **Julio TALAVERA**

Analystes juridiques, Département Informations juridiques, Observatoire européen de l'audiovisuel

#### **Sophie VALAIS**

Analystes juridiques, Département Informations juridiques, Observatoire européen de l'audiovisuel

### **INTERPRÈTES**

Luke TILDEN / Didier JUNGLING / Bettina LUDEWIG

